



VILLE DE
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 23 septembre 2020

DEPARTEMENT DU
JURA

Arrondissement
de Saint-Claude
*Canton de
Moirans-en-Montagne*

L'an deux mil vingt, le vingt-trois septembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

Le quorum de 10 est atteint la séance peut se tenir.

Membres excusés :Sophie CAPELLI – Pouvoir à Benoît COLIN
.....Pierre GRANDCLEMENT – Pouvoir à Grégoire LONG

Membre absent : néant

Date de la convocation : 17 septembre 2020

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : M. Emmanuel ANGININ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 10 juillet 2020.

Mme Laurence MAS demande de mentionner sur le compte rendu de séance les noms des excusés, absents et les pouvoirs donnés.

M. le Maire sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. le Maire présente ensuite les réunions qui se sont tenues depuis le dernier conseil municipal :

- Exécutif : mercredi 15 juillet 2020
- Exécutif : lundi 24 août 2020
- 2° commission : jeudi 27 août 2020
- Exécutif : lundi 7 septembre 2020
- 1^{ère} commission : mardi 8 septembre 2020
- 3° commission : jeudi 10 septembre 2020
- Exécutif : lundi 21 septembre 2020

Les documents sur table :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Consultation bois décheté pour chaufferie bois
- Foncier : projet de cession

M. le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

Avant de débiter la séance, il propose de rendre hommage à M. Christian BERTHET, décédé brutalement le 17 septembre 2020 sur la voie publique à Moirans-en-Montagne. Il salue son engagement auprès des sapeurs-pompiers et en qualité d'ancien conseiller municipal.

M. le Maire explique l'absence de Gilles Behague, comptable, suite au décès de son frère et indique « nous avons une pensée pour lui ».

1 – Affaires courantes :

A – Composition du conseil municipal : installation d'un conseiller municipal suite à démissions.

Le 28 août 2020, par lettre recommandée avec accusé de réception, M. Jean-Pierre Brocard a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal. M. le Maire donne lecture de ce courrier et fait part des commentaires suivants :

« En lisant cette lettre de démission j'ai été perplexe et déçu, puis interloqué et j'ai trouvé ce courrier inexact, injuste et pour finir insultant. Pour deux raisons :

- ✓ La première, c'est insultant pour l'institution elle-même, pour la mairie de Moirans-en-Montagne et la collectivité dont je suis son représentant et je trouve qu'elle ne mérite pas ces épithètes.
- ✓ La deuxième, c'est insultant pour les 18 autres membres du Conseil et surtout pour les nouveaux élus, c'est choquant pour eux et c'est mon rôle de les protéger au mieux.

Pendant deux conseils après la passation de pouvoir, personne, je dis bien personne n'a été menteur, irrespectueux, méprisant ou arrogant, sauf le conseiller M. Brocard avec son ton et sa posture véhémement en nous sortant sa circulaire pour la composition du CCAS qu'il n'a jamais appliquée pendant la totalité de son mandat. Ça c'est de l'arrogance et donc je lui retourne ses reproches et ses épithètes publiquement.

Puis, M. le Maire donne lecture du courrier adressé à Mme la Sous-préfète suite à cette démission.

Conformément à l'article L2121-4 du Code des Collectivités Territoriales, la démission est définitive et M. le Préfet en est informé. L'article L270 du code électoral stipule que la personne suivant immédiatement sur la liste « Moirans-en-Montagne, la dynamique pour demain », dont faisait partie M. Jean-Pierre Brocard lors des dernières élections municipales est installée en qualité de conseiller municipal. Par courrier en date du 2 septembre 2020, Mme Valérie Barbeau a également présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Par conséquent, M. Didier BERREZ, personne suivant immédiatement sur la liste « Moirans-en-Montagne, la dynamique pour demain » dont faisait partie Mme Valérie Barbeau lors des dernières élections municipales est installé en qualité de conseiller municipal.

M. le Maire remercie M. Didier BERREZ et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil Municipal.

B – Composition des commissions municipales et du CCAS :

Il est rappelé que M. Jean-Pierre Brocard était membre des commissions municipales suivantes :

- ✓ Commission « Etat-Civil – Affaires Sociales »
- ✓ Commission « Travaux – Urbanisme – Environnement »

Ainsi que :

- ✓ Centre Communal d'Action Sociale

M. le Maire informe les conseillers municipaux que suite à un courrier de Mme la Sous-préfète, il est nécessaire de procéder de nouveau à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS, cette fois-ci à bulletin secret (obligation légale).

- ✓ Composition des 2 commissions municipales :

Il est rappelé que chacune de ces deux commissions est composée de 7 membres. La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L.2121-22 du CGCT).

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux représentations : par ailleurs si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement (art. L.2121-21 CGT)

Selon le principe appliqué lors du conseil municipal du 19 juin 2020, pour chacune des commissions, la liste de Serge Lacroix peut disposer d'un siège.

M. Grégoire Long propose à M. Didier Berrez de remplacer M. Jean-Pierre Brocard dans les commissions dont était membre ce dernier. M. Didier Berrez accepte et le vote se fait à main levée.

Pour la commission « Etat-Civil – Affaires Sociales » :

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Pour la commission « Travaux – Urbanisme – Environnement » :

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

✓ Composition du Conseil d'administration du CCAS :

Le conseil d'administration du CCAS est composé de 6 membres élus par le Conseil Municipal. Les membres élus le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

Liste conduite par M. Grégoire LONG « Ensemble, pour Moirans-en-Montagne »

- Eddy LUSSIANA
- Sophie CAPELLI
- Sandrine NICOD
- Roseline BONDIVENNE
- Marie-Christine MOREL
- Emmanuel ANGININ

Liste conduite par M. Serge LACROIX « Moirans-en-Montagne, la dynamique pour demain »

- Didier BERREZ

M. Serge Lacroix demande la parole avant le vote afin de savoir pourquoi la délibération a été « retoquée » par la sous-préfecture et si la commune a eu un écrit en ce sens.

M. le Maire répond dans l'affirmative et explique que la délibération a été retoquée car le vote ne s'est pas déroulé à bulletin secret.

M. Serge Lacroix demande si le point a été abordé en commission.

M. Eddy Lussiana répond dans l'affirmative.

Mme Laurence Mas demande s'il a été tenu compte des remarques que M. Jean-Pierre Brocard avaient faites.

M. le Maire explique que le vote de cette séance ne porte que sur les membres élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs): 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 3,17

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste G. Long	16	5	1	
Liste S. Lacroix	3			1

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste conduite par M. Grégoire LONG « Ensemble, pour Moirans-en-Montagne »

- Eddy LUSSIANA
- Sophie CAPELLI
- Sandrine NICOD
- Roseline BONDIVENNE
- Marie-Christine MOREL

Liste conduite par M. Serge LACROIX « Moirans-en-Montagne, la dynamique pour demain »

- Didier BERREZ

C – Revitalisation du bourg-centre – Modification du contrat de maîtrise d'œuvre Atelier Chardon Paysages :

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 30 août 2018 confiant la mission de maîtrise d'œuvre au groupement solidaire représenté par le mandataire Atelier Chardon Paysages – 14, rue Eugène Dubois – 01000 Bourg-en-Bresse pour un montant total des honoraires de 127 500 € HT.

Il est aujourd'hui nécessaire d'adapter cette mission aux modifications apportées aux secteurs traités dans le cadre du projet urbain et paysager. Cette modification ne change pas la nature globale du marché et n'est pas une modification substantielle.

M. le Maire propose d'approuver cette modification du contrat de maîtrise d'œuvre portant le montant du marché à 179 000 € HT et d'autoriser le Maire à signer cette modification du marché.

M. Serge Lacroix prend la parole et signale qu'il y a un impact financier. M. le Maire répond que cette modification reste dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

D – Revitalisation du bourg-centre – Opération façades - Jardins :

M. le Maire rappelle que les «Opération façade / galerie» et «Opération jardin» font partie des actions de la convention cadre « Opération de revitalisation de territoire Moirans-en-Montagne » et du contrat de revitalisation bourg-centre signé avec la Région BFC. La commune a été destinataire de la notification d'attribution de subvention à hauteur de 50% en date du 3 juin 2020 au titre du FNADT pour une mission d'ingénierie architecte-conseil AMO pour ces actions.

L'Atelier WOW – 36, rue Gambetta – 71000 Mâcon ayant réalisé l'étude diagnostic et préconisations, il est proposé de confier cette mission à ce même cabinet d'architecture pour un montant de 37 000 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Mme Laurence Mas prend la parole et demande si le périmètre a changé. M. le Maire répond qu'il variera en fonction des projets « ilot cinéma » et « ilot musée du jouet ». Mme Laurence Mas souhaite savoir s'il sera présenté en conseil municipal. M. le Maire répond par l'affirmative.

E – Chauffage bois – Accord-cadre Approvisionnement en bois déchiqueté :

M. le Maire informe le Conseil municipal que les travaux ont été interrompus suite à la visite de l'inspection du travail sur le chantier, laquelle a constaté des manquements à certaines obligations pour une entreprise. La reprise du chantier est soumise à l'approbation de l'inspection. Cet arrêt ne remet pas en cause les tests de mise en chauffe prévus le 30 septembre prochain.

M. le Maire rappelle que la nouvelle chaufferie bois alimentant 3 bâtiments communaux (salle des fêtes, poste et hôtel de ville) sera mise en route au 1^{er} octobre 2020. Cette nouvelle chaufferie bois fonctionnera avec du combustible composé de bois déchiqueté. Une consultation a été engagée selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique pour l'approvisionnement de ce combustible, avec l'appui technique d'AJENA.

Il est proposé de retenir l'offre des Ets. Gamm'Bois Energie SAS – Sous Corbay – Rue les Sarrures – Cuttura – 39170 Côteaux du Lizon, soit un prix à la tonne de 113,33 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

F – Aliénation d'un chemin rural – Déclassement et mise à l'enquête publique :

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de déclasser une desserte communale à caractère de chemin du domaine public communal en vue d'une cession à un particulier.

Cette desserte communale jouxte actuellement la propriété de M. Patrick THOMAS sise au lieu-dit « Prés Mursin ». Le propriétaire des parcelles cadastrées section AI n°151, 318, 314, 330, 329 et 331, soit M. Patrick THOMAS, a sollicité auprès de la commune la possibilité d'acquérir l'emprise de ce chemin rural situé entre les parcelles AI n°149, 150, 152, 153, 150, 313 et 370. Ces parcelles bénéficient d'un autre accès pour chacune d'elles. Avant de procéder à cette aliénation, il appartient à la commune de Moirans-en-Montagne d'engager une procédure d'enquête publique en vue du déclassement de la desserte communale traversant le lieu-dit « Prés Mursin » sur une longueur d'environ 245 mètres (environ 850 m²).

M. Didier Berrez prend la parole et évoque le fait que M. Thomas avait déjà fait part de son souhait d'acquérir cette desserte, mais il n'était pas propriétaire de tous les terrains environnants.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

G – Décision modificative – Section d'investissement :

Cette décision modificative concerne l'étude Faune Flore réalisée dans le cadre du projet de réhabilitation de la zone humide du Chazal. Il s'agit de modifier l'imputation comme suit :

- Dépense d'investissement – Chapitre 21 – Compte 2128 : - 6 450 €
- Dépense d'investissement – Chapitre 20 – Compte 2031 : + 6 450 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

H – Droit de formation des élus – Fixation des crédits affectés :

M. Eddy Lussiana informe le Conseil Municipal que dans les 3 mois suivant l'installation de l'assemblée, le Conseil Municipal doit délibérer sur le financement de la formation des élus, laquelle doit être dispensée par un organisme agréé, de type l'Association des Maires du Jura par exemple. Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus, soit 1 200 €.

M. le Maire propose de procéder au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

I – Subvention communale – Les Francas du Jura :

M. le Maire propose de verser le 2^{ème} acompte d'un montant de 45 000 € sur la subvention annuelle 2020 à l'association Les Francas du Jura pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs Tom Pouce.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

2 – Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté :

A – Compétence Assainissement – Convention de mise à disposition du personnel communal :

M. le Maire rappelle que la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté a pris la compétence Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020. Pour l'exercice de cette compétence, il est nécessaire de mettre à disposition de Terre d'Émeraude Communauté M. Victor BROSSARD, de plein droit et sans limitation de durée pour exercer les fonctions d'agent en charge de l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement collectif (réseaux et stations) à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire rappelle que M. Victor Brossard est formé depuis la mise en route de la station d'épuration. Matthias Cattenoz et Stéphane Diho sont en cours de formation.

Cette mise à disposition sera refacturée par la commune à la communauté de communes.

M. Didier Berrez prend la parole et souhaite savoir si l'agent communal sera détaché sur d'autres communes. M. le Maire répond que cela peut être envisageable. Mme Rachel Bourgeois intervient en précisant que si la commune ne souhaite pas mettre l'agent à disposition des autres communes, il conviendrait de le mentionner dans la convention.

M. le Maire propose de procéder au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

B – Projet de rétrocession des équipements de Vouglans par le Département du Jura :

M. le Maire précise qu'il s'agira des ports, des plages, des campings, du restaurant pour l'euro symbolique, étant ajouté qu'une évaluation des coûts futurs est en cours.

M. Serge Lacroix prend la parole en rappelant que M. Clément Pernot a annoncé que ce serait à l'euro symbolique.

C – Représentants de la commune dans différents organismes :

M. le Maire informe le Conseil Municipal des représentations suivantes pour la commune de Moirans-en-Montagne :

- ✓ Comité syndical du Pays lédonien : Grégoire Long
- ✓ Comité syndical du syndicat du SICTOM du Haut Jura : Emmanuel Angonin, Alain Piton, David Geay et Eddy Lussiana
- ✓ Assemblée générale de l'Établissement Public Foncier (EPF) Doubs Bourgogne-Franche-Comté : Grégoire Long
- ✓ CIAS : Eddy Lussiana
- ✓ Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Grégoire Long (en principe le maire de chaque commune)
- ✓ Commission d'appel d'offres : Grégoire Long
- ✓ Bureau du SIDEC : Benoit Colin

- ✓ Bureau du Parc naturel régional du Haut Jura : Pierre Grandclément
- M. Serge Lacroix prend la parole et indique qu'il est important d'être représenté à l'EPF.

D – Modification statutaire – Terre d'Emeraude Communauté :

M. le Maire rappelle que le nouveau territoire de la communauté de communes se caractérise par un paysage entre monts et vallées comprenant de nombreux lacs, dont la deuxième plus grande retenue d'eau de France que constitue le lac de Vouglans. TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE souhaite restructurer son organisation et ses actions liées au tourisme afin de mettre en valeur ce territoire autour de l'authenticité et du développement durable. Le projet de développement et d'aménagement élaboré par les élus de TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE consiste à redynamiser son offre, créer une identité touristique pour le territoire ainsi que maintenir voire renforcer le maillage territorial.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les statuts, afin de transférer à la Communauté de communes une compétence facultative concernant la gestion d'installations touristiques (construction, acquisition, cession, exploitation, etc.).

M. le Maire propose d'approuver la modification statutaire qui ajoute à l'article 6-1 des statuts – en matière de tourisme : « Gestion des équipements touristiques et économiques qui présentent un intérêt intercommunal situés autour du Lac de Vouglans (campings, plages, ports, bâtiments à vocation commerciale et économique, etc.) ».

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

M. Serge Lacroix prend la parole en précisant qu'ils n'ont jamais dit qu'ils faisaient voter toutes les communes, si 2/3 se prononcent favorablement, le transfert est acquis, sinon, il n'y a pas de transfert.

M. le Maire mentionne qu'il n'est pas fait état du scrutin.

3 – Commissions municipales :

A – Commission Etat civil – Affaires sociales :

Covid-19 – Dépistage et situation sanitaire locale

M. Eddy Lussiana présente un compte rendu du dépistage organisé à Moirans-en-Montagne le 31 août 2020. 178 personnes ont été testées. L'Agence Régionale de Santé s'attendait à une fréquentation plus importante. Aucun cas positif n'a été relevé. Si les tests étaient réalisés aujourd'hui, les résultats seraient différents, en particulier le nombre de cas « contact ». M. Eddy Lussiana remercie les personnes bénévoles et les infirmières ayant participé à l'organisation de ces tests. Il est important de rappeler que ces tests sont entièrement gratuits et ne peuvent en aucun cas être facturés par le laboratoire.

L'évolution de la circulation du virus est constante, la cartographie des départements change de couleur. Les visites sont de nouveau limitées dans les EHPAD. Les cérémonies de mariage sont limitées à 10 personnes dans le salon d'honneur.

Repas des aînés et colis de Noël

Dans un tel contexte sanitaire, il a été décidé d'annuler le repas des aînés, par principe de précaution, s'agissant de personnes âgées de plus de 70 ans. Ce repas sera remplacé par une autre action qui sera définie en collaboration avec le CCAS.

M. le Maire ajoute qu'en raison de cette crise sanitaire, le congrès départemental des Sapeurs-Pompiers a été maintenu mais dans un format plus réduit. Il est prévu qu'il soit de nouveau organisé dans son format normal en 2021. L'événement Noël au Pays du Jouet est pour le moment maintenu, à savoir le marché de Noël ainsi que les spectacles déambulatoires. La sous-préfecture peut néanmoins décider de tout annuler en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

B – Commission Education – Culture – Vie associative et sportive :

Rentrée scolaire 2020

Mme Rachel Bourgeois fait le point sur les effectifs dans les écoles.

- Ecole primaire Roger Millet – LiloLudy : 174 élèves répartis dans 7 classes, avec l'intervention de 10 enseignants, 2 intervenants RASED et 2 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. L'accueil des 2 ans fait l'objet d'un dispositif spécifique d'accueil. Il est rappelé qu'il a été nécessaire d'installer la classe de CP dans la salle de motricité « marquetterie » de l'école maternelle car l'effectif de la classe était trop nombreux.
- Ecole privée Saint-Joseph : 105 élèves, avec 5 enseignantes, 1 enseignante spécialisée, 2 ATSEM, 1 auxiliaire de vie et 1 bibliothécaire bénévole.
- Accueil de loisirs Tom Pouce : les inscriptions sont en augmentation avec de nouvelles familles. L'accueil est assuré par une directrice, une directrice-adjointe, 5 animatrices et une stagiaire dans des salles dispersées et trop exiguës notamment le midi et le soir. Il est aujourd'hui nécessaire de rechercher des salles supplémentaires notamment pour la période hivernale, mais aussi en raison des conditions sanitaires à respecter (Covid). Le nombre d'inscrits sur le temps de restauration est de 98 avec des pics à 112, d'où la nécessité d'organiser deux services. Selon l'évolution du nombre d'inscriptions et de la situation sanitaire, il est prévu de rouvrir l'ancienne restauration du club du Renouveau si besoin.
Mme Laurence Mas prend la parole en indiquant que les deux services sont en place depuis longtemps pour le confort des enfants contrairement aux propos tenus qui tendent à faire penser que ces deux services sont nécessaires en raison des nouveaux locaux.
Mme Rachel Bourgeois répond que c'est le choix de l'ancienne municipalité au détriment du bien-être des enfants qui sont encore bousculés et doivent se dépêcher de manger au lieu de profiter calmement de leur pause méridienne. C'est d'autant plus pénible pour les enfants et le personnel avec la situation Covid qui nécessite vingt minutes de désinfection entre les services. Et cet hiver risque d'être encore plus problématique avec les anoraks et combinaisons. Le mandat précédent, nous avons organisé un seul service dans deux salles différentes.
- Cité scolaire Pierre Vernotte : 400 élèves au total entre le collège et le lycée. Les deux sections spécifiques au collège sont maintenues : la section handball et la section les cadets de la sécurité. Pour le lycée, toutes les sections sont remplies et une nouvelle formation par apprentissage est ouverte.
Par ailleurs, les olympiades des métiers en phase régionale se sont ouvertes ce matin. Elles débouchent vers une sélection au niveau national, puis pour les euroskills et worldskills (compétition tous les 2 ans). Deux candidats du lycée sont concernés sur les 5 au total. Le résultat sera connu demain.

Mme Rachel Bourgeois présente ensuite un point sur l'application des protocoles sanitaires depuis la rentrée. Le protocole pour la rentrée a été diffusé le vendredi 28 août par l'Inspection d'Académie. Un contact a été pris avec l'Inspection pour préciser la notion de brassage des élèves et les recommandations de non brassage de groupe. Les groupes ont alors été définis comme école publique et école privée. Un protocole a été établi avec les écoles et l'accueil de loisirs pour éviter le brassage en tenant compte des effectifs et de la taille des locaux à disposition. Cela a engendré l'ouverture de locaux supplémentaires, la réorganisation des circulations dans les structures, du nettoyage et de la désinfection des locaux. Une intervention des agents communaux sur le temps du midi pour assister les animatrices de Tom Pouce et assurer la désinfection entre les 2 services a été mise en place. La gestion des élèves arrivant par le bus à l'école publique a été prise en charge bénévolement par Mme Roseline Bondivenne le matin. Un courrier a été adressé aux parents et affiché pour les informer de la démarche engagée et l'organisation globale.

Mme Rachel Bourgeois remercie chaleureusement les agents communaux pour leur contribution, ainsi que Roseline Bondivenne qui intervient chaque matin bénévolement.

Mme Rachel Bourgeois rappelle enfin qu'une réunion du comité de pilotage PEDT s'est tenue le 14 septembre pour échanger sur les difficultés de chacun. Le pot de la rentrée scolaire s'est déroulé le 21 septembre, en présence de l'ensemble des structures de la communauté éducative. Un tour des écoles est prévu le 28 septembre en présence de Mme Florence Carlu, inspectrice de l'éducation nationale. M. Jean-François Chanet, recteur de l'Académie de Besançon se rend à Moirans-en-Montagne pour rencontrer les élus le 13 novembre prochain.

Culture :

Mme Rachel Bourgeois informe le Conseil Municipal de l'approbation par le conseil communautaire de la convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle 2020-2023 le 4 septembre 2020. Cette nouvelle convention « carrément culture » s'articule autour de 3 axes :

- Articuler cultures, arts, patrimoines et environnement
- Structurer l'activité culturelle, valoriser l'existant et stimuler la créativité
- Inscrire la culture dans un projet global de développement

Par ailleurs, Mme Rachel Bourgeois rappelle que M. Philippe Bourgeois présente l'exposition « Entrer ou sortir il faut bien la prendre » du 9 au 11 octobre 2020 dans la salle « Cœur de ville » de l'hôtel de ville.

Associations :

Le forum des associations s'est tenu le 12 septembre à la salle des fêtes avec 30 exposants. Un protocole sanitaire strict avait été mis en place et validé par la préfecture. Un effort est à souligner sur la décoration des stands. Outre l'information et le recrutement de nouveaux adhérents, cette journée a permis aux diverses associations d'échanger sur d'éventuels projets communs.

Une remise des trophées personnalisés a été organisée pour 2 personnes méritantes par leur implication et leur dévouement : Mme Véronique Auger (42 ans de bénévolat en tant que joueuse, présidente, coach et arbitre) et Mme Liliane Acquistapace pour ses 25 années de solidarité au sein de l'association « MoiranSolidarité ». Les trophées ont été confectionnés par Mme Aude Barbeaux, formée au Lycée Pierre Vernotte et élue meilleure apprentie de France en 2011.

Convention Jura Sud Activités :

Mme Rachel Bourgeois rappelle que l'association Jura Sud Activités occupe plusieurs locaux communaux pour la pratique du bridge (local du 3^{ème} âge), de la sculpture (local à la salle des fêtes), et de la danse (mezzanine de la salle des fêtes).

A la demande de Mme Nicole Martin, présidente de Jura Sud Activités, une convention a été établie pour l'occupation de ces locaux.

M. le Maire propose d'approuver les termes de ces conventions.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

C – Commission Travaux – Urbanisme - Environnement :

Travaux centre-ville – Aménagements urbains

M. Benoit Colin informe le conseil municipal que le mobilier urbain sera mis en place du 21 au 24 septembre. Les plantations sont prévues du 15 octobre au 15 novembre 2020. Le consuel doit intervenir pour valider les branchements électriques, permettant la mise en eau de la fontaine Place de Verdun.

Forêt communale – Affouage et règlement d'affouage

M. Grégoire Long informe le Conseil Municipal que l'affouage est prévu dans la parcelle AM n°118 d'une superficie de 2 hectares. Il est proposé de :

- Fixer le volume maximal estimé des portions à 30 stères (maximum 30 stères), ces portions étant attribuées par tirage au sort.
- Fixer le montant total de la taxe d'affouage à 8 € HT/m³, le montant de la taxe d'affouage s'élève à 187,20 € TTC/affouagiste ;
- Désigner les garants suivants :
 - ✓ Benoit Colin
 - ✓ Alain Piton
 - ✓ Eric Piton

Actuellement, 7 personnes se sont inscrites en mairie pour la prochaine saison d'affouage.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0

- Abstention : 0

Forêt communale – Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2021

M. le Maire rappelle que les services de l'ONF proposent chaque année l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois. Pour 2021, il est proposé de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles identifiées à l'état d'assiette comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES DE GRE A GRE PAR SOUMISSION (ventes en salle, ouvertes au public)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (2)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (1)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois éner
Résineux	14-28-89-90	X		31-40	5			
Feuillus	1-2-10-20-21-22-26-27-37-75	Essences :	Essences :		X	Grumes	Trituration	Bois bûch Bois éner
						Essences :		

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

MM. Benoit Colin et Alain Piton se sont rendus le 12 septembre à l'assemblée générale de l'association des Communes Forestières. Le même constat est fait par l'ensemble des communes : la sécheresse et l'état sanitaire des arbres posent beaucoup de problèmes et peu de solutions apparaissent pour les communes.

Sites de la Réfrèche et des Forges – Conservatoire du Littoral et ONF

M. le Maire déplore les faits constatés cet été sur ces deux sites naturels, où une anarchie totale régnait avec une sur-fréquentation (plus de 200 personnes), des feux de camps, des installations avec groupes électrogènes etc. Les services de l'ONF ont organisé des tournées avec des agents armés, les services de la gendarmerie ont également dressé des procès-verbaux.

Au vu de ces constats, une réunion s'est tenue en mairie en présence du Conservatoire du Littoral, propriétaire des lieux et de l'ONF. Il a été décidé de mettre en place un portique barrant la route aux camping-cars, ainsi qu'une barrière du côté des Forges. Une convention sera passée avec la Gaule Moirantine et le club de plongée. Les propriétaires d'un droit de mise à l'eau sont également informés de cette démarche.

Des panneaux d'information et des équipements limitant le stationnement seront pris en charge par le Conservatoire du Littoral.

M. David Geay prend la parole et pose la question des pêcheurs non adhérents à la Gaule Moirantine, pourront-ils mettre à l'eau ? M. Benoit Colin répond par l'affirmative.

Service public d'eau potable – Rapport sur la qualité du service 2019

M. Benoit Colin présente les grandes lignes du rapport sur la qualité du service pour l'année 2019. Ce rapport a été diffusé dans les casiers des conseillers municipaux.

Le taux de rendement du réseau est de 73,7%, soit en baisse par rapport à 2018 (77,3%). L'eau distribuée ne présente aucun problème de qualité.

M. Serge Lacroix signale que peu de communes peuvent afficher un taux de rendement de ce niveau. M. Didier Berrez rappelle l'intérêt d'avoir fait intervenir un bureau d'étude pour contrôler la délégation de service public.

M. le Maire informe le conseil municipal de la casse importante survenue sur la conduite d'alimentation de la commune de Moirans-en-Montagne, située sous le tablier du pont de la Pyle. Cette casse a nécessité plus de 30 heures de réparation par des spécialistes. Cette conduite sera changée par le Syndicat de Vouglans en priorité.

D – Commission Cadre de Vie – Relations Commerce et Artisanat :

Fleurissement de Toussaint

Mme Nathalie Saulnier informe les conseillers municipaux que les fleurs prévues pour le 1^{er} novembre sont en commande. Un nettoyage du cimetière sera fait par les services techniques. Les jardinières du centre-ville seront également plantées.

Le concours départemental « Villes et Villages Fleuris » a été annulé cette année en raison de la crise sanitaire.

Opération façades – Balcons

Mme Nathalie Saulnier et M. le Maire ont rencontré Marie Byais-Primas – Cabinet Wow le 1^{er} septembre 2020 pour faire le point sur l'étude réalisée. La première phase de cette étude comprenait la définition du périmètre, une proposition de nuancier et des entretiens avec des propriétaires intéressés. 16 rendez-vous ont été pris avec l'architecte pour définir les travaux de chaque particulier. La prochaine étape consistera à arrêter le périmètre, définir les modalités de subventions allouées par la commune, la durée et le budget de l'opération. L'objectif est d'embellir Moirans-en-Montagne à partir de 2021, avec l'opération façade et jardins.

Bouquet des Mobilités Alternatives pour Tous (BoMat)

Nathalie Saulnier confirme qu'une présentation de l'opération portée par le Parc naturel régional du Haut Jura et les intercommunalités sera faite par Marie Zaragoza le 28 septembre prochain lors de la réunion de la 4^{ème} commission.

E – Comité Culturel d'Animations :

Mme Cindy Pery présente un bilan des manifestations organisées cet été. Les marchés nocturnes ont réuni environ 20 exposants, les retours de ceux-ci sont positifs, tant en termes d'ambiance que de vente. L'animation musicale est à renouveler et a rendu ces animations plus attractives.

La fête patronale s'est également bien déroulée, avec un pot d'accueil des forains qui a été très apprécié. La fréquentation sur la fête a été très importante cette année. Il semble qu'une redynamisation de cette fête sera appréciée à la fois par les moirantins et les forains.

La prochaine réunion du Comité Culturel d'Animations est prévue le 21 octobre 2020 à 18h15.

Mme Cindy Pery présente la composition du conseil d'administration de l'association :

- Président d'honneur : Grégoire Long
- Président : Jean-Claude Plaisantin
- Vice-président : Céline Angonin
- Secrétaire : Sophie Capelli
- Trésorière : Lauriane David

Membres:

- Cindy Pery
- Emmanuel Angonin
- Sonia Geay
- Patrice Morel
- Diane Bousquet
- Sandrine Dos Santos

- Jérôme Paris
- Sandrine Nicod

3 – Questions diverses et communications :

M. le Maire communique la liste définitive des membres de la Commission Communale des Impôts
Directs :

Commissaires titulaires :

- Benoit COLIN
- Nathalie SAULNIER
- Eddy LUSSIANA
- Lauriane DAVID
- Marie-Christine MOREL
- Rachel BOURGEOIS
- David GEAY
- Sophie CAPELLI

Commissaires suppléants :

- Françoise ROSSI
- Jean-Claude PLAISANTIN
- Jean-Michel PEUGET
- Diane BOUSQUET
- Guillaume MOREL
- Simon LANCON
- Daniel MARILLER
- Michel DUBIEF

M. le Maire fait part des remerciements de la famille Chavériat, suite au décès de M. Etienne Chavériat. La commune était représentée par M. le Maire lors de ses obsèques.

M. le Maire interroge l'assemblée sur d'éventuelles questions.

M. Serge Lacroix souhaite savoir combien il reste de parcelles à vendre au lotissement Les Cueilles. M. le Maire répond qu'il reste 4 parcelles.

La séance du conseil municipal est levée à 20 heures 25.

Le secrétaire de séance
Emmanuel ANGONIN

Le Maire,
Grégoire LONG

Les Conseillers Municipaux

Eddy LUSSIANA	Benoit COLIN	Nathalie SAULNIER	Rachel BOURGEOIS	Roseline BONDIVENNE
Didier BERREZ	Cindy PERY	Laurianne DAVID	David GEAY	Alain PITON
Bahadir GUZEL	Serge LACROIX	Laurence MAS	Marie-Christine MOREL	Sandrine NICOD